02

AGRICULTURES ET PÊCHES

TECHNOLOGIE DES PRODUCTIONS ANIMALES

PROGRAMME D'ÉTUDES

153.A0

la FORMATION PROFESSIONNELLE et TECHNIQUE

Québec

AGRICULTURE ET PÊCHES

TECHNOLOGIES DES PRODUCTIONS ANIMALES

PROGRAMME D'ÉTUDES

153.A0

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1998— 97-1139

ISBN 2-550-32794-2

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1998

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités : 90 2/3

Durée totale : 2 610 heures/contact

Formation générale :	660 heures/contact
Formation spécifique :	1 950 heures/contact

Conditions particulières d'admission :

- Mathématique de 5e secondaire ou de 4e secondaire de niveau comparable
- Sciences physiques de 4e secondaire

REMERCIEMENTS

L'élaboration de la partie ministérielle du programme a été rendue possible grâce à l'importante collaboration des milieux du travail et de l'éducation.

La Direction générale de la formation professionnelle et technique remercie les personnes suivantes qui ont participé à l'analyse de la situation de travail ou à la validation du projet de formation.

Milieu du travail

René Baril
Recherche et développement
PATLQ

Christian Bélanger
Représentant
Fédération de l'UPA de Québec

Gilles Blouin
Conseiller technique
F. Ménard Inc.

Michel Bordeleau
Coordonnateur
RAAQ

Guy Boyer
Gérant de district
PATLQ

Rosaire Chrétien
Gérant de district
PATLQ

Pierre Cormier
Représentant
Coopérative fédérée de Québec

Pierre-Nicolas Girard
Directeur régional
Fédération de l'UPA, Québec

Milieu de l'éducation

Ghislain Fournier
Directeur des études
ITA de La Pocatière

André Hébert
Direction générale de la formation professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation

Jacques Lacoursière
Coordination de l'enseignement
ITA de La Pocatière

Jean-Paul Lemieux
Direction générale de la formation professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation

Robert Milette
Directeur des services à l'enseignement
ITA de Saint-Hyacinthe

Hélène Rochon
Chef de département
ITA de Saint-Hyacinthe

André Samson
Direction de la formation de la main-d'oeuvre en agro-alimentaire
MAPAQ

Milieu du travail

Martin Gosselin
Représentant
Coopérative fédérée de Québec

Germain Hamel
Directeur des services agricoles
Banque Royale du Canada

Édouard Lemire
Ex-président
ATA

Nicolas Marquis
Représentant
Coopérative fédérée de Québec

Raymond Montcalm
Chef de production porc-volailles
Shur-Gain

Bertrand Ménard
Président
J.F. Ménard Inc.

Pierre Perrault
Représentant
Comax, Coopérative agricole

Martin Rousseau
Technologiste agricole
MAPAQ

Martin Savoie
Représentant
J.N. Brochu

Alain Thériault
Représentant
GREPA

Louise Thibault
Responsable de production, recherche
Agriculture Canada

Hélène Varvaressos
Direction service de la main-d’oeuvre
Fédération de l’UPA de Longueuil

Milieu de l'éducation

Responsabilité du projet	Ghislain Fournier Directeur des études ITA de La Pocatière
Coordination et rédaction	Daniel Desbiens Professeur ITA de La Pocatière
	Jacques Lacoursière Coordonnateur de l'enseignement ITA de La Pocatière
	Marc Lemieux Conseiller technique en élaboration de programmes
	Jean-Pierre Lessard Chef de département ITA de Saint-Hyacinthe
	Maurice L'Heureux Professeur ITA de La Pocatière
	Robert Millette Directeur des Services à l'enseignement ITA de Saint-Hyacinthe
	Suzanne Richer-Bastien Chef de département ITA de Saint-Hyacinthe
	Hélène Rochon Chef de département ITA de Saint-Hyacinthe
	Daniel Roussel Chef de département ITA de La Pocatière

	André Samson DFMO MAPAQ
Révision technique	Sous la responsabilité de la Direction des programmes de la Direction générale de la formation professionnelle et technique
Révision linguistique	Denis Dumont ITA de La Pocatière
Traitement de texte	Céline Francoeur ITA de La Pocatière
	Yolande Journault-Lajoie ITA de La Pocatière
	Lise L. McDuff ITA de Saint-Hyacinthe
Responsabilité du secteur Agriculture et Pêches	André Hébert Direction générale de la formation professionnelle et technique Ministère de l'Éducation

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ATA	Association des technologistes en agro-alimentaire
GREPA	Groupe de recherche en économie et politique agricoles
ITA	Institut de technologie agro-alimentaire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
PATLQ	Programme d'amélioration des troupeaux laitiers du Québec
RAAQ	Régie des assurances agricoles du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME 1

OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE 3

VOCABULAIRE UTILISÉ 9

PREMIÈRE PARTIE 11

VUE D'ENSEMBLE 11

BUTS DU PROGRAMME 13

LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE 15

DEUXIÈME PARTIE 17

OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE 17

007B Analyser les fonctions de travail 19

007C Utiliser un système micro-informatique 21

007D Analyser certains aspects de la situation technico-économique et financière d'une entreprise agricole 23

007E Évaluer la qualité des aliments utilisés en productions animales 25

007F Assurer la réalisation d'un programme d'amendement et de fertilisation des sols 27

007G Assurer la protection des grandes cultures 29

007H Élaborer un programme d'alimentation en production animale 31

007J Évaler l'impact économique et financier d'un conseil technique en production agricole 33

007K Déterminer les besoins en installations et en équipements des productions animales 35

007L Assurer l'application d'un programme d'implantation et d'entretien d'une culture destinée à l'alimentation animale 37

007M Informer au sujet des politiques, des organismes agricoles et des mécanismes de commercialisation 39

007N Analyser des problèmes relativement à la protection de l'environnement 41

007P Élaborer un programme d'amélioration génétique d'un troupeau 43

007Q Soutenir l'application d'un programme de récolte et de conservation d'une culture destinée à l'alimentation animale 45

007R Faire de la représentation commerciale 47

007S Gérer une équipe de travail 49

007T Élaborer un programme de culture 51

007U Assurer un support technique au regard des pratiques propres aux productions animales 53

PRÉSENTATION DU PROGRAMME*

Le programme *Technologie des productions animales* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action de la Direction générale de la formation professionnelle et technique. Il a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques qui exige, notamment, la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation.

Ce programme est défini par compétences, formulé par objectifs et par standards. Conçu selon une approche qui tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique, le programme servira de base à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. De plus, le programme rend possible l'application de l'approche programme.

Le programme *Technologie des productions animales* comprend des composantes de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 64 unités.

Le présent document comprend deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble du projet de formation. La seconde partie décrit les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique au programme.

* Dans ce document, le terme «programme» fait référence à la partie ministérielle du programme d'études techniques.

OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE

A. FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE
(16 2/3 unités)

La formation générale commune assure l'accès de tous les élèves à un fonds culturel commun et comprend des objectifs de formation dans les domaines suivants :

---

1. **LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE**,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 7 1/3 unités.

En *Français, langue d'enseignement et littérature* (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- analyser des textes littéraires appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans un texte cohérent et correct (ensemble 1);
- situer les représentations du monde proposées par des textes appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans une dissertation explicative (ensemble 2);
- apprécier la littérature québécoise actuelle dans la littérature du XXe siècle et en rendre compte dans un essai critique (ensemble 3).

ou

En *Anglais, langue d'enseignement et littérature* (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- to carry out the analysis and production of various forms of discourse (set 1);
- to apply a critical approach to literary genres (set 2);
- to apply a critical approach to a literary theme (set 3).

2. **LANGUE SECONDE**,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités, les élèves doivent atteindre l'un ou l'autre des objectifs qui suivent et ce, selon leur niveau de compétence lors de l'admission au collégial.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer en anglais avec une certaine aisance (ensemble 1);
- communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires (ensemble 2);
- disserter en anglais sur des thèmes littéraires ou culturels (ensemble 3).

ou

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer en français avec une certaine aisance (set 1);
- communiquer avec aisance en français (set 2);
- traiter d'un sujet culturel et littéraire (set 3).

3. **PHILOSOPHIE OU "HUMANITIES",**
pour un total de 4 1/3 unités.

En *Philosophie* (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- traiter d'une question philosophique de façon rationnelle (ensemble 1);
- présenter des conceptions modernes et contemporaines de l'être humain et en montrer l'importance (ensemble 2).

ou

En *"Humanities"* (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- to apply a logical analytical process to how knowledge is organized and used (set 1);
- to apply a critical thought process to world views (set 2).

4. **ÉDUCATION PHYSIQUE**,
pour un total de 3 unités, les objectifs poursuivis sont :

- se situer au regard de sa santé (ensemble 1);
- appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans une activité physique (ensemble 2);
- gérer la pratique régulière de l'activité physique dans une perspective de santé (ensemble 3).

B. **FORMATION GÉNÉRALE PROPRE**
(6 unités)

La formation générale propre consolide et enrichit les objectifs de la composante de formation générale commune et complète cette dernière par des objectifs de formation générale propres au domaine de la composante spécifique du programme d'études préuniversitaires ou techniques.

---

1. **LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE**,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

En Français, langue d'enseignement et littérature (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- utiliser les principes et les procédés de la communication pour la compréhension et la production de différents types de discours oraux et écrits (ensemble 1).

ou

En Anglais, langue d'enseignement et littérature (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- to communicate in the forms of discourse appropriate to a given field of studies (set 1).

2. **LANGUE SECONDE,**
selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

L'élève doit atteindre l'objectif, parmi les suivants, qui constitue la suite de l'objectif de formation générale commune déjà atteint.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 1);
- communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 2);
- communiquer en anglais dans différentes formes de discours (ensemble 3).

ou

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer en français dans un champ d'études particulier (set 1);
- communiquer avec aisance en français dans un champ d'études particulier (set 2);
- disserter en français sur un sujet lié au champ d'études (set 3).

3. **PHILOSOPHIE OU “HUMANITIES”**,
pour un total de 2 unités.

En *Philosophie* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- apprécier des problèmes éthiques de la société contemporaine dans leurs dimensions personnelles, sociales et politiques (ensemble 1).

ou

En *“Humanities” (2 unités), l'objectif poursuivi est :*

- *to apply a critical thought process to ethical issues relevant to the field of studies (set 1).*

C. FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE
(4 unités)

La formation complémentaire vise à mettre l'élève en contact avec d'autres domaines du savoir que ceux qui caractérisent la composante spécifique de son programme d'études préuniversitaires ou techniques. L'élève doit donc atteindre deux objectifs de formation (de 2 unités chacun) dans un ou deux des domaines de formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

Les domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales* sont les suivants :

---

1. **SCIENCES HUMAINES**,
les objectifs visés sont les suivants :

- situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1);
- analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2).

2. **CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,**
les objectifs visés sont les suivants :

- expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1);
- résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2).

3. **LANGUES MODERNES**,
les objectifs visés sont les suivants :

- communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);
- communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);
- communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

4. **LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE**,
les objectifs visés sont les suivants :

- reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1);
- se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant (ensemble 2).

5. **ARTS ET ESTHÉTIQUE**,
les objectifs visés sont les suivants :

- apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1);
- réaliser une production artistique (ensemble 2).

VOCABULAIRE UTILISÉ

Programme

Ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Objectif

Compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

En formation technique : ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs, qui permet d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, un rôle, une fonction, une tâche ou une activité. (*Cadre technique d'élaboration de la partie ministérielle des programmes d'études techniques*, p. 3).

Standard

Niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

BUTS DU PROGRAMME

Le programme *Technologie des productions animales* vise à former des personnes aptes à exercer la profession de technologiste dans le secteur des services à la production agricole en production animale dans les domaines suivants :

- soutien technique;
- représentation commerciale;
- gestion d'une équipe de travail.

Le diplômé ou la diplômée de ce programme pourra exercer ces fonctions dans le secteur public, l'entreprise privée et dans certains organismes parapublics.

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la formation spécifique du programme *Technologie des productions animales* vise :

- à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire à lui permettre de réaliser correctement, avec des performances acceptables au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la profession;

- à favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par une connaissance du marché du travail en général ainsi qu'une connaissance du contexte particulier de la profession choisie;

- à favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;

- à favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Le programme *Technologie des productions animales* permet, entre autres, d'atteindre les objectifs des composantes commune, propre et complémentaire de la formation générale.

Le programme *Technologie des productions animales* répond également à deux exigences de la formation, soit la polyvalence dans le secteur des services à la production agricole et la spécialisation dans le domaine des productions animales. La polyvalence des élèves est assurée dans ce programme par les compétences de formation générale ainsi que par les compétences liées au sol, aux plantes, au génie rural, à la gestion et la commercialisation. La spécialisation nécessaire à l'intégration au marché du travail est assurée par l'acquisition de compétences particulières directement liées à l'une ou l'autre des fonctions de travail suivantes.

Soutien technique

Les personnes diplômées en *Technologie des productions animales* pourront intervenir à titre de soutien technique auprès des producteurs et des productrices agricoles au regard des différentes productions animales telles la production laitière, la production porcine, la production avicole et la production des autres polygastriques aux plans de l'alimentation, de la régie et de l'amélioration animale.

Ces technologistes interviendront également à titre de soutien technique au regard de la production végétale destinée aux besoins de la production animale. À ce chapitre, ils pourront intervenir autant au regard du programme de culture que de la régie des cultures.

Représentation commerciale

Les personnes qui compléteront le programme pourront également intervenir à titre de représentantes ou représentants commerciaux dans les domaines de leur spécialisation. Grâce à leurs compétences en économie, en productions animales, en productions végétales et en commercialisation, elles pourront offrir un service de représentation.

Gestion d'une équipe de travail

Les compétences acquises dans les domaines de la gestion, des productions animales, des productions végétales et de la communication permettront aux personnes qui complètent le programme d'oeuvrer comme gestionnaires d'une équipe de travail.

NOTE

Les compétences développées par ce programme de formation sont présentées dans les objectifs et les standards de la deuxième partie de ce document. Vous remarquerez, dans la définition de ces objectifs et standards, que plusieurs compétences impliquent la surveillance d'un ou d'une agronome. Toutefois, la surveillance de certaines compétences peut être effectuée par des professionnels différents (vétérinaires, ingénieurs, etc.) selon la situation de l'entreprise. Pour ces compétences, nous avons utilisé, dans le contexte de réalisation et dans les critères de performance, des formulations plus génériques comme : autorité compétente, autorité désignée, personne autorisée, etc. Ces formulations ont été choisies afin d'éviter dans ces cas une énumération des différents professionnels susceptibles d'effectuer la surveillance.

LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

- Analyser les fonctions de travail.
- Utiliser un système micro-informatique.
- Analyser certains aspects de la situation technico-économique et financière d'une entreprise agricole.
- Évaluer la qualité des aliments utilisés en productions animales.
- Assurer la réalisation d'un programme d'amendement et de fertilisation des sols.
- Assurer la protection des grandes cultures.
- Élaborer un programme d'alimentation en production animale.
- Évaluer l'impact économique et financier d'un conseil technique en production agricole.
- Déterminer les besoins en installations et en équipements des productions animales.
- Assurer l'application d'un programme d'implantation et d'entretien d'une culture destinée à l'alimentation animale.
- Informer au sujet des politiques, des organismes agricoles et des mécanismes de commercialisation.
- Analyser des problèmes relativement à la protection de l'environnement.
- Élaborer un programme d'amélioration génétique d'un troupeau.
- Soutenir l'application d'un programme de récolte et de conservation d'une culture destinée à l'alimentation animale.
- Faire de la représentation commerciale.
- Gérer une équipe de travail.
- Élaborer un programme de culture.
- Assurer un support technique au regard des pratiques propres aux productions animales.

DEUXIÈME PARTIE

OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

CODE : 007B	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les fonctions de travail.	**Contexte de réalisation** - À l'aide d'une information récente sur l'exercice des fonctions de travail ainsi que sur les entreprises et les établissements oeuvrant dans le secteur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Caractériser les fonctions de travail et les conditions d'exercice.	1.1 Pertinence de l'information recueillie. 1.2 Examen des caractéristiques générales de la fonction de travail et des conditions d'exercice qui y sont liées.
2. Examiner les tâches et les opérations liées aux fonctions de travail.	2.1 Examen des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance de chacune des tâches. 2.2 Détermination de l'importance relative des tâches. 2.3 Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches de la fonction de travail.
3. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice des fonctions de travail.	3.1 Établissement des liens entre les habiletés, les comportements et les différentes tâches des fonctions de travail.

CODE : 007C	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Utiliser un système micro-informatique.	**Contexte de réalisation** - En référence à des situations de travail propres aux services à la production agricole. - À partir : C des données et des consignes relatives à ces situations. - À l'aide : C d'un micro-ordinateur; C de périphériques de base; C des logiciels nécessaires; C de toute la documentation nécessaire.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Mettre en opération le système et ses périphériques.	1.1 Mise en marche adéquate du système. 1.2 Manipulation et initialisation adéquates de disquettes. 1.3 Utilisation appropriée des fonctions de base. 1.4 Gestion appropriée des répertoires et des fichiers.
2. Exploiter un logiciel de chiffrier électronique et de traitement de texte.	2.1 Respect des consignes relatives à l'analyse des problèmes et au codage en langage informatique. 2.2 Maîtrise des commandes de base. 2.3 Maîtrise des fonctions de base. 2.4 Exploitation adéquate des capacités de ces logiciels. 2.5 Représentation efficace des données et des résultats sous forme de tableaux et de graphiques.
3. Exploiter un logiciel de gestion de base de données.	3.1 Définition claire de la structure d'un fichier de base de données. 3.2 Application adéquate de la procédure d'utilisation d'un logiciel de gestion de base de données. 3.3 Exploitation adéquate de la capacité de gestion d'un logiciel de base de données. 3.4 Représentation efficace des données et résultats de recherche sous forme de rapport.

CODE : 007C	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
4. Créer un document combinant les fonctionnalités de plusieurs applications de base.	4.1 Création d'un document avec un logiciel de traitement de texte. 4.2 Transfert efficace d'information entre applications dans un environnement graphique. 4.3 Utilisation adéquate de l'imprimante.

CODE : 007D	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser certains aspects de la situation technico-économique et financière d'une entreprise agricole.	**Contexte de réalisation** - Seul, pour une utilisation par un ou une agronome. - À partir des données économiques et financières d'une entreprise agricole. - À l'aide : C de la documentation pertinente.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Établir un bilan à la valeur marchande d'une entreprise agricole.	1.1 Liste de tous les biens de l'entreprise agricole. 1.2 Détermination approximative de la valeur marchande de ces biens.
2. Calculer et interpréter les ratios et les critères d'efficacité technico-économiques et financiers.	2.1 Collecte complète des données. 2.2 Calcul exact des ratios et des critères d'efficacité technico-économiques et financiers. 2.3 Interprétation juste des résultats.
3. Calculer le seuil de rentabilité.	3.1 Classification ordonnée des charges fixes et variables. 3.2 Calcul du seuil de rentabilité. 3.3 Interprétation juste des résultats.
4. Poser un diagnostic sur la santé financière de cette entreprise.	4.1 Synthèse des divers résultats. 4.2 Identification des points forts et des points faibles. 4.3 Analyse globale de la situation technico-économique et financière de l'entreprise. 4.4 Diagnostic précis de la situation. 4.5 Validation du diagnostic par une autorité compétente.

CODE : 007E	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Évaluer la qualité des aliments utilisés en productions animales.	**Contexte de réalisation** - Seul auprès d'un producteur ou d'une productrice. - À partir : C d'aliments disponibles. - À l'aide : C de rapports d'analyse; C d'étiquettes d'aliments; C de tables d'analyses standard d'aliments; C d'instruments de détermination du taux d'humidité et du pH; C d'équipement pour la prise d'échantillon.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Distinguer les aliments utilisés dans l'alimentation des animaux.	1.1 Distinction des caractéristiques des différents groupes d'aliments.
2. Apprécier les caractéristiques physico-chimiques des aliments.	2.1 Estimation globale de la qualité d'un aliment d'après la couleur, l'odeur, la texture ou la mouture, la teneur en eau, la composition botanique et le stade de maturité. 2.2 Évaluation approximative du pH des aliments fermentés. 2.3 Détermination judicieuse de l'incidence du mode de conservation sur les caractéristiques physico-chimiques d'un aliment. 2.4 Détermination de l'effet d'un traitement sur les caractéristiques physico-chimiques d'un aliment.
3. Prélever des échantillons.	3.1 Utilisation adéquate de l'équipement requis. 3.2 Prélèvement d'échantillons représentatifs d'une récolte. 3.3 Identification adéquate de l'échantillon. 3.4 Conservation adéquate de l'échantillon.
4. Interpréter les résultats de l'analyse des échantillons.	4.1 Utilisation appropriée des unités de base pour chaque nutriment et pour chaque espèce animale. 4.2 Détermination de teneurs minimale et maximale pour chaque nutriment et pour chaque catégorie d'aliments. 4.3 Pertinence du jugement sur la qualité des aliments d'après un rapport d'analyse d'aliment.

CODE : 007F	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer la réalisation d'un programme d'amendement et de fertilisation des sols.	**Contexte de réalisation** - Sous surveillance pour un site prédéterminé à l'intérieur d'un projet d'implantation et d'entretien des grandes cultures ou de l'élaboration d'un programme de culture. - À partir d'une demande formulée par le client, la cliente et d'un plan de fertilisation soumis. - À l'aide : C de la documentation pertinente; C de personnes-ressources; C des données relatives au sol, aux engrais de ferme et à la culture; C de l'équipement, de la machinerie et des intrants nécessaires.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Échantillonner le site.	1.1 Application rigoureuse des techniques d'échantillonnage du sol et des engrais de ferme.
2. Caractériser le sol.	2.1 Évaluation sommaire du type de sol. 2.2 Détermination des principales caractéristiques physique, chimique et biologique du sol.
3. Interpréter les résultats d'analyse des échantillons.	3.1 Évaluation juste des faiblesses et des forces du sol. 3.2 Détermination des correctifs à apporter au sol selon la culture projetée. 3.3 Évaluation de la valeur agronomique des engrais de ferme.
4. Formuler une proposition d'amendement et de fertilisation et évaluer le plan de fertilisation soumis.	4.1 Détermination adéquate des amendements minéraux et organismes répondant au besoin. 4.2 Détermination adéquate des fertilisants organiques et minéraux répondant au besoin. 4.3 Détermination de l'efficacité environnementale conformément aux critères connus. 4.4 Évaluation des coûts. 4.5 Validation de la proposition par un ou une agronome. 4.6 Présentation ou explications claires au client ou à la cliente.

CODE : 007F	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
5. Superviser l'application du programme d'amendement et de fertilisation des sols.	5.1 Recommandations claires des modes et techniques d'utilisation et d'application. 5.2 Vérification ponctuelle du dosage. 5.3 Conformité de l'application au programme prévu.
6. Évaluer l'efficacité du programme.	6.1 Détermination exacte de l'efficacité en fonction du rendement de la culture et de l'état du sol. 6.2 Ajustement à apporter.

CODE : 007G	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer la protection des grandes cultures.	**Contexte de réalisation** - Seul, sous la surveillance d'un ou d'une agronome, en collaboration avec le producteur ou la productrice. - À partir : C d'une demande formulée par le producteur, par la productrice et d'un besoin perçu par le ou la technologiste. - À l'aide : C de la documentation pertinente; C de données relatives à la culture; C de matériel de calcul; C de personnes-ressources; C de l'équipement, de la machinerie et des intrants nécessaires.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Mesurer l'impact de l'organisme nuisible sur la culture.	1.1 Identification précise des insectes, des maladies et des mauvaises herbes responsables des dommages. 1.2 Évaluation exacte de l'importance du problème.
2. Identifier les causes de la présence de l'organisme nuisible dans la culture.	2.1 Relation juste entre, d'une part l'existence du problème et, d'autre part, les pratiques agricoles et la biologie de l'organisme responsable.
3. Déterminer la solution au problème.	3.1 Énumération complète des solutions possibles. 3.2 Évaluation rigoureuse des solutions au regard de la réalité de l'entreprise. 3.3 Choix judicieux de la solution.
4. Proposer une stratégie d'intervention.	4.1 Élaboration d'une stratégie d'intervention appropriée. 4.2 Évaluation précise de l'aspect économique et environnemental de la stratégie. 4.3 Validation de la stratégie d'intervention par l'autorité désignée.

CODE : 007G	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
5. Appliquer la stratégie d'intervention.	5.1 Communication claire quant aux consignes de préparation des produits phytosanitaires. 5.2 Préparation méthodique des produits. 5.3 Préparation et utilisation adéquate de l'équipement et de la machinerie. 5.4 Respect des règles de santé et de sécurité.
6. Évaluer la stratégie d'intervention et apporter les correctifs.	6.1 Évaluation exacte de l'efficacité de l'intervention. 6.2 Application de correctifs appropriés.
7. Proposer des mesures préventives.	7.1 Pertinence des mesures proposées.

CODE : 007H	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un programme d'alimentation en production animale.	**Contexte de réalisation** - Travail individuel sous la surveillance d'un ou d'une agronome. - À partir : C d'un programme existant devant être amélioré; C d'absence de programme; C des données nécessaires. - À l'aide : C de logiciels appropriés; C de documents appropriés; C des tables des besoins nutritifs des différentes catégories d'animaux de ferme; C des listes de coûts des aliments.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser la situation actuelle de l'entreprise au plan de l'alimentation.	1.1 Collecte méthodique et traitement rigoureux des données pertinentes. 1.2 Diagnostic juste quant aux besoins alimentaires du troupeau.
2. Agencer les aliments disponibles pour répondre aux besoins.	2.1 Présentation claire et précise de la ration quotidienne. 2.2 Utilisation adéquate des informations recueillies. 2.3 Respect des besoins physiologiques et nutritifs des animaux. 2.4 Maîtrise des logiciels pertinents. 2.5 Respect des coûts des aliments. 2.6 Respect des lois sur les aliments du bétail.
3. Déterminer les modalités d'application dudit programme.	3.1 Pertinence des modalités d'application. 3.2 Prise en compte de la transition graduelle entre les rations.
4. Présenter le programme au producteur ou à la productrice.	4.1 Programme validé. 4.2 Clarté de la présentation incluant la présentation des impacts technico-économiques.
5. Assurer le suivi du programme.	5.1 Évaluation adéquate du respect des modalités d'application. 5.2 Évaluation exacte des résultats obtenus. 5.3 Détermination des correctifs pertinents.

CODE : 007J	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Évaluer l'impact économique et financier d'un conseil technique en production agricole.	**Contexte de réalisation** - Travail individuel sous la surveillance d'un ou d'une agronome. - Dans le cadre d'une intervention auprès d'un producteur ou d'une productrice au regard d'une proposition de changements techniques nécessitant des investissements. - À l'aide : C de la documentation pertinente; C de matériel de calcul; C de matériel informatique approprié.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Colliger les données technico-économiques et financières d'une entreprise agricole.	1.1 Énumération des données pertinentes.
2. Analyser ces données.	2.1 Organisation logique des données brutes en fonction du besoin de la cliente ou du client. 2.2 Exactitude des calculs nécessaires au plan technico-économique. 2.3 Portrait juste et représentatif de la situation.
3. Estimer les produits et les charges découlant du changement proposé.	3.1 Liste de tous les changements entraînés. 3.2 Identification précise des produits et des charges.
4. Évaluer la faisabilité financière du changement.	4.1 Estimation du besoin de financement nécessité par le changement. 4.2 Estimation de la capacité de remboursement.
5. Proposer un plan de réalisation du changement en fonction de sa faisabilité financière.	5.1 Validation du plan par une autorité compétente. 5.2 Conception d'un échéancier retenu. 5.3 Description des principaux éléments du processus de suivi.

CODE : 007K	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Déterminer les besoins en installations et en équipements des productions animales.	**Contexte de réalisation** - Travail individuel réalisé dans le cadre d'un suivi technique d'élevage. - À partir : C d'un besoin en installation et/ou en équipement pour l'agrandissement, l'aménagement et le réaménagement d'un bâtiment en productions animales. - À l'aide de : C plans de référence; C documents pertinents; C personnes-ressources. - En se référant aux lois et règlements en vigueur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Clarifier la nature du besoin auprès du producteur ou de la productrice.	1.1 Identification claire du besoin.
2. Analyser la situation actuelle au plan des installations et de l'équipement.	2.1 Observation détaillée des installations et de l'équipement. 2.2 Prise en note structurée des informations techniques, économiques et organisationnelles requises pour l'analyse du besoin. 2.3 Description détaillée des pratiques de régie et des techniques appliquées sur l'entreprise. 2.4 Identification précise de l'équipement et des installations déficients ou manquants.
3. Produire le croquis correspondant à l'état des lieux.	3.1 Production d'un croquis incluant les dimensions et la localisation de l'équipement.
4. Préparer une proposition au regard des installations et de l'équipement.	4.1 Identification des éléments de solution adaptés au besoin de l'entreprise, en tenant compte des aspects techniques, économiques, environnementaux et relatifs à la santé et à la sécurité. 4.2 Identification des conditions de réalisation des éléments de solution. 4.3 Validation de la proposition par une autorité compétente.
5. Élaborer un rapport technique.	5.1 Devis complet incluant les coûts. 5.2 Respect des normes de présentation du devis. 5.3 Qualité du plan d'aménagement.

CODE : 007K	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
6. Soumettre la proposition au producteur ou à la productrice.	6.1 Clarté de la présentation. 6.2 Logique des arguments.

CODE : 007L	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer l'application d'un programme d'implantation et d'entretien d'une culture destinée à l'alimentation animale.	**Contexte de réalisation** - Travail en collaboration avec le producteur ou la productrice. - À partir : C d'un programme d'implantation et d'entretien retenu par le producteur ou la productrice. - À l'aide : C de la documentation pertinente; C des instruments et de l'équipement appropriés; C de l'ensemble des intrants nécessaires; C de personnes-ressources. - En respectant les lois et règlements en vigueur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Caractériser les cultures à implanter.	1.1 Détermination précise des caractéristiques agronomiques des cultures.
2. S'approprier le programme d'implantation et d'entretien existant.	2.1 Analyse méthodique du programme existant. 2.2 Résumé précis du programme, au regard des paramètres importants.
3. Encadrer la réalisation des travaux préparatoires à l'implantation et à l'entretien.	3.1 Répartition adéquate des tâches. 3.2 Conseils judicieux sur le choix de l'équipement et de son utilisation. 3.3 Surveillance étroite de la préparation des sols, des intrants et de l'équipement. 3.4 Mise en place adéquate des mesures relatives à la santé et à la sécurité.
4. Superviser les travaux d'implantation et d'entretien.	4.1 Surveillance appropriée des travaux et du fonctionnement de l'équipement. 4.2 Évaluation adéquate du respect des normes, lois et règlements. 4.3 Interventions correctives. 4.4 Participation adéquate à la réalisation des travaux.
5. Évaluer les résultats de l'implantation et de l'entretien.	5.1 Évaluation juste des paramètres du programme. 5.2 Proposition de correctifs.

CODE : 007M	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Informer au sujet des politiques, des organismes agricoles et des mécanismes de commercialisation.	**Contexte de réalisation** - Travail lors de rencontres individuelles ou collectives à partir d'une demande. - À l'aide : C de la documentation pertinente; C de l'actualité agricole.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Délimiter les besoins d'information relatifs à la demande.	1.1 Délimitation précise du besoin exprimé.
2. Colliger l'information pertinente.	2.1 Identification exacte des sources d'information. 2.2 Recherche exhaustive de l'information pertinente. 2.3 Compilation rigoureuse de l'information retenue.
3. Structurer la présentation.	3.1 Planification adéquate de la rencontre. 3.2 Préparation minutieuse du matériel nécessaire. 3.3 Choix judicieux des moyens de communication.
4. Transmettre l'information aux personnes concernées.	4.1 Clarté de la présentation verbale. 4.2 Qualité des écrits.

CODE : 007N	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser des problèmes relativement à la protection de l'environnement.	**Contexte de réalisation** - En réponse à un besoin exprimé par un client ou une cliente au regard d'un changement de type ou de capacité de production agricole. - Travail réalisé également au constat d'une pratique déficiente au plan environnemental. - À l'aide : C de la documentation pertinente; C de fiches signalétiques des produits; C de matériel de dessin.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Décrire la nature du problème et de ses principaux paramètres.	1.1 Description détaillée des pratiques pouvant engendrer des problèmes ou à la source du problème. 1.2 Détermination des principaux paramètres en cause.
2. Déterminer la nature des agents polluants ainsi que des modes de pollution relativement audit problème.	2.1 Description complète des polluants. 2.2 Classement rigoureux des polluants selon leurs effets sur l'environnement. 2.3 Résumé succinct de leur mode de distribution et d'action. 2.4 Localisation exacte des milieux de concentration.
3. S'informer des lois et normes qui s'y rapportent.	3.1 Détermination adéquate de la réglementation, des principes et des mesures.
4. Déterminer les solutions possibles.	4.1 Identification précise des solutions possibles au problème. 4.2 Description complète de chacune des solutions. 4.3 Validation des solutions par une autorité compétente.
5. Évaluer l'impact potentiel des mesures de protection possibles.	5.1 Évaluation exacte du niveau de risques. 5.2 Analyse technico-économique sommaire des solutions retenues. 5.3 Présentation des solutions possibles.

CODE : 007P	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un programme d'amélioration génétique d'un troupeau.	**Contexte de réalisation** - Travail individuel sous la surveillance d'un ou d'une agronome ou d'un ou d'une vétérinaire. - À partir : C d'une demande du producteur ou de la productrice; C des données nécessaires. - À l'aide : C de personnes-ressources nécessaires; C de documents appropriés; C de logiciels appropriés.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser la situation actuelle de l'entreprise sur le plan de l'amélioration génétique.	1.1 Collecte méthodique et traitement rigoureux des données pertinentes. 1.2 Diagnostic juste quant à la valeur génétique du troupeau.
2. Déterminer les mesures d'amélioration.	2.1 Mise à jour systématique de l'ensemble des données scientifiques et techniques relatives à l'amélioration génétique. 2.2 Prise en compte des objectifs du producteur ou de la productrice. 2.3 Évaluation précise des sujets reproducteurs. 2.4 Détermination des mesures pertinentes. 2.5 Validation des mesures pertinentes par l'autorité compétente.
3. Déterminer les modalités d'application dudit programme.	3.1 Pertinence des modalités d'application. 3.2 Évaluation des impacts technico-économiques des mesures et des modalités.
4. Présenter le programme au producteur ou à la productrice.	4.1 Clarté de la présentation.
5. Assurer le suivi du programme.	5.1 Évaluation adéquate du respect des modalités d'application. 5.2 Évaluation exacte des résultats obtenus. 5.3 Détermination des correctifs pertinents.

CODE : 007Q	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Soutenir l'application d'un programme de récolte et de conservation d'une culture destinée à l'alimentation animale.	**Contexte de réalisation** - Travail en collaboration avec le client ou la cliente. - À partir d'un programme de récolte et de conservation retenu par le client ou la cliente. - À l'aide : C de la documentation pertinente; C des installations, des instruments et de l'équipement appropriés; C de l'ensemble des intrants nécessaires; C de personnes-ressources.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. S'informer des objectifs de l'entreprise.	1.1 Application des principes de l'approche client. 1.2 Évaluation des besoins en fourrages et en céréales pour l'alimentation.
2. Évaluer le programme de récolte et de conservation.	2.1 Analyse méthodique du programme existant. 2.2 Résumé précis du programme au regard des paramètres importants. 2.3 Diagnostic précis des techniques et des pratiques déficientes. 2.4 Validation du diagnostic par un ou une agronome.
3. Proposer des correctifs au programme de récolte et de conservation de façon à améliorer la performance aux champs et en alimentation.	3.1 Correctifs appropriés au programme de récolte et de conservation de l'entreprise. 3.2 Estimation réaliste de l'impact technico-économique des correctifs proposés.
4. Évaluer les résultats.	4.1 Évaluation juste de l'impact des correctifs à la suite de leur mise en application.

CODE : 007R	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Faire de la représentation commerciale.	**Contexte de réalisation** - Individuellement dans un contexte de vente de produits et/ou de services à la production agricole, à l'intérieur d'une équipe et sous surveillance. - À partir de la demande du client ou de la cliente et dans un contexte de sollicitation. - À l'aide : C de documents écrits; C de matériels et de supports promotionnels; C d'équipement audiovisuel, informatique et téléphonique nécessaire à la représentation.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Définir son rôle au sein de l'entreprise en qualité de représentant ou représentante de vente.	1.1 Définition exacte du rôle en tenant compte des éléments pertinents. 1.2 Description juste des composantes de la personnalité d'un vendeur, d'une vendeuse.
2. Acquérir les connaissances nécessaires à la vente de son produit et/ou de son service.	2.1 Identification précise des variables du secteur. 2.2 Recherche adéquate des renseignements sur chaque variable. 2.3 Analyse pertinente des informations recueillies. 2.4 Présentation ordonnée des informations.
3. Organiser son travail.	3.1 Qualité de la formulation des objectifs de vente. 3.2 Identification précise des activités à réaliser. 3.3 Classification prioritaire des activités. 3.4 Élaboration adéquate d'un calendrier de travail. 3.5 Utilisation judicieuse des outils de gestion et de travail. 3.6 Analyse adéquate des résultats de vente antérieurs.
4. Préparer l'approche client.	4.1 Respect de chacune des étapes de l'approche client en regard du type de vente en magasin et sur la route.

CODE : 007R	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
5. S’entretenir avec le client ou la cliente.	5.1 Respect de chacune des étapes d’un entretien de vente. 5.2 Identification précise du but de chaque étape. 5.3 Maîtrise des différentes techniques de vente et des méthodes de travail appropriées à chaque étape. 5.4 Utilisation adéquate des techniques de communication. 5.5 Utilisation judicieuse des divers instruments de travail. 5.6 Déroulement du processus dans le respect des personnes.
6. Assurer un suivi.	6.1 Identification juste des différentes situations nécessitant un suivi. 6.2 Choix judicieux de méthodes permettant de faire un suivi efficace. 6.3 Développement d’attitudes appropriées à différentes situations de suivi.

CODE : 007S	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Gérer une équipe de travail.	**Contexte de réalisation** - À l'intérieur d'une équipe restreinte et sous surveillance appropriée. - À partir d'un mandat pré-déterminé référant à la réalisation d'un projet réel en service à la production agricole. - À l'aide : C de modèles d'instruments de gestion de projet; C de la documentation technique pertinente; C de personnes-ressources.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser le mandat confié à une équipe.	1.1 Résumé adéquat dudit mandat.
2. Concevoir un scénario relatif à la planification des tâches.	2.1 Préparation d'un calendrier conforme aux exigences du mandat. 2.1 Répartition des tâches en fonction des capacités et intérêts des équipiers. 2.3 Conception d'une stratégie de gestion réaliste des ressources humaines et matérielles.
3. Animer une réunion de travail.	3.1 Préparation adéquate de la réunion. 3.2 Qualité de la communication et du climat de travail. 3.3 Respect de l'ordre du jour. 3.4 Atteinte des objectifs.
4. Assurer la prise de décision.	4.1 Identification précise des éléments du mandat confié. 4.2 Consultation suffisante des partenaires. 4.3 Détermination complète des différents choix. 4.4 Choix éclairé d'une solution.
5. Résoudre des problèmes de fonctionnement d'une équipe.	5.1 Identification précise du problème. 5.2 Application judicieuse du processus de résolution de problèmes. 5.3 Solution adéquate des problèmes.
6. Établir le bilan des travaux d'une équipe.	6.1 Justesse du bilan au regard des éléments pris en compte.

CODE : 007S	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
7. Évaluer son style de gestion.	7.1 Justesse de l'évaluation de son style de gestion, incluant ses forces et ses faiblesses. 7.2 Détermination d'objectifs d'amélioration personnels à cet égard.

CODE : 007T	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un programme de culture.	**Contexte de réalisation** - Individuel sous la surveillance d'un ou d'une agronome. - À partir : C des objectifs du producteur ou de la productrice; C des programmes existants; C d'un plan de ferme; C des analyses de sol; C de la liste des disponibilités en machinerie, en équipement et en installations. - À l'aide : C de logiciels appropriés; C de documents appropriés.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser la situation actuelle de l'entreprise.	1.1 Collecte méthodique et traitement rigoureux des données pertinentes. 1.2 Diagnostic juste quant aux besoins du producteur ou de la productrice et de l'entreprise.
2. Choisir les espèces et variétés adaptées à la situation de l'entreprise.	2.1 Prise en compte des besoins de l'entreprise. 2.2 Choix judicieux des espèces et variétés.
3. Planifier l'ensemble des aspects du programme.	3.1 Planification adéquate des aspects suivants : C le programme de rotation; C le programme d'implantation; C le programme d'amendement et de fertilisation; C le programme d'entretien et de protection; C le programme de récolte et de conservation. 3.2 Prise en compte des principes et des méthodes reliés aux différents aspects du programme.
4. Évaluer la faisabilité du programme.	4.1 Évaluation juste de l'impact technico-économique. 4.2 Prise en considération des aspects juridiques et environnementaux. 4.3 Programme validé auprès de l'agronome attitré.
5. Présenter le programme au producteur ou à la productrice.	5.1 Clarté de la présentation. 5.2 Logique des arguments.

CODE : 007T	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
6. Assurer le suivi du programme.	6.1 Évaluation de la mise en place du programme. 6.2 Modification du programme.

CODE : 007U	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer un support technique au regard des pratiques propres aux productions animales.	**Contexte de réalisation** - Intervention seul auprès du producteur ou de la productrice en charge de l'entreprise, soit à la suite d'une demande formulée par le producteur ou productrice et d'un besoin perçu à la suite de l'analyse de la situation de l'entreprise, sans égard à son importance et à l'orientation de ses pratiques. - À partir des productions : C laitière; C porcine; C de polygastriques; C avicole. - S'appuyer sur la documentation pertinente et les registres d'élevage appropriés. - Soumettre au moment opportun et à la personne compétente les principaux éléments de solution aux fins de validation.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Offrir des services professionnels au producteur ou à la productrice.	1.1 Communication claire des objectifs de la démarche auprès du producteur ou de la productrice. 1.2 Écoute attentive des personnes décrivant la situation de l'entreprise.
2. Analyser les pratiques appliquées dans l'entreprise.	2.1 Observation détaillée des sites, des aménagements et de l'équipement utilisés pour la production. 2.2 Prise en note structurée des informations techniques, économiques et organisationnelles requises pour l'analyse de la situation de l'entreprise. 2.3 Description détaillée des pratiques et des techniques appliquées dans l'entreprise. 2.4 Comparaison objective des pratiques observées dans l'entreprise à celles reconnues.
3. Déterminer les besoins de l'entreprise.	3.1 Identification précise des pratiques et des techniques déficientes, en tenant compte du contexte spécifique de l'entreprise analysée. 3.2 Estimation réaliste des conséquences économiques des pratiques déficientes appliquées dans l'entreprise.

CODE : 007U	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
4. Proposer les éléments de solution adaptés aux besoins de l'entreprise.	4.1 Identification des éléments de solution adaptés aux besoins de l'entreprise, en tenant compte des aspects environnementaux, juridiques et relatifs à la santé et à la sécurité. 4.2 Évaluation précise des impacts économiques des solutions retenues.
5. Planifier l'implantation et le suivi des éléments de solution retenus.	5.1 Proposition d'un programme regroupant les éléments de solution retenus. 5.2 Élaboration d'un calendrier détaillé pour l'implantation et le suivi du programme proposé.
6. Évaluer les résultats de l'adoption des mesures proposées.	6.1 Validation du programme et du calendrier par la personne compétente. 6.2 Comparaison des performances technico-économiques de l'entreprise avant et après l'application des solutions retenues.

Éducation

Québec

17-0254-01